

PASSERELLE VOYAGEURS

Dorénavant des passerelles existent entre le métier de conducteur de voyageurs et celui de conducteur de marchandises. Ces formations, dites « PASSERELLE » permettent ce passage.

Pré requis

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie D, D1, D1E en cours de validité.
- Avoir satisfait à l'obligation de formation initiale (FIMO) marchandises ou en avoir été dispensé(e).

Public concerné :

Tout conducteur titulaire d'une FIMO ou d'une FCO du transport de marchandises souhaitant intégrer le secteur du transport de voyageurs (formation préalable à l'intégration du secteur).

Programme de la formation :

- Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.
- Sur la route, sur véhicule et/ou sur simulateur pour la conduite.

Objectif de la formation

- Se perfectionner à la conduite rationnelle en appliquant les règles de sécurité.
- Connaître les applications réglementaires régissant la profession.
- Avoir connaissance des règles et principes relatifs à la santé, la sécurité routière et la sécurité environnementale.
- Être conscient de l'importance du monde du transport et des attitudes positives à développer à son égard.